

BILL.

Acte pour donner un recours plus efficace aux personnes qui souffrent des déprédations et des empiètements commis par les gens de cage.

Reçu et lu, la première fois, jeudi, le 27 mai, 1851.

Seconde lecture, mercredi, le 11 juin, 1851.

M. Scott (des Deux-Montagnes.)